

Groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption *Pessac*



Rentrée 2023



CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE ET DU LYCEE

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2023, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement de l'établissement.

UNE RENTREE ET UNE ANNEE AVEC SON ORGANISATION

Cette rentrée 2023 à Jeanne d'Arc – Assomption s'effectue avec l'équipe administrative suivante :

Monsieur Pierre LANDÈCHE, assurera la fonction de Chef d'établissement du collège et du lycée, et la coordination de l'ensemble scolaire.

Madame Marie-Noëlle MARCHESSEAU assurera la fonction de Chef d'établissement de l'école.

Mesdames Valérie CASSOU et **Corinne VOLAND** assureront chacune la fonction d'adjointe de Direction.

Madame Corinne VOLAND suivra plus particulièrement le lycée.

L'équipe de Direction est composée également d'une attachée de gestion, **Madame Armelle REYSSAC**, qui travaille en collaboration étroite avec la Direction et le conseil d'administration de l'Association de Gestion des Etablissements Assomption (A.G.E.A.). Elle est secondée par **Madame Emilie COLAS-BIGEY** au service comptabilité.

Mesdames **Agnès SAINT-BLANCAT** et **Aïnhua RIOS** assurent le secrétariat du collège.

Madame Laurence VILLEGOUREIX assure le secrétariat du lycée.

Chaque année, un **contrat de scolarisation** est établi, il permet de clarifier les engagements respectifs entre les familles et notre groupe scolaire. Chaque parent doit le remplir, le signer et nous le retourner au plus tard le lundi 4 septembre 2023. L'inscription à Jeanne d'Arc – Assomption ne peut se faire sans ce contrat de scolarisation.

Pour les collégiens, ce **contrat de scolarisation** faisait partie du dossier d'inscription, les familles l'ont donc normalement déjà signé. Pour les lycéens, il vous est annexé avec cette de rentrée, et devra nous être remis au plus tard le lundi 4 septembre 2023.

Notre **Projet d'établissement**, promulgué il y a trois ans, et que vous pouvez consulter sur notre site Internet (<https://jdapessac-assomption.eu/nos-atouts/le-projet-detablissement/>), reste notre feuille de route pour les prochaines années. Il est composé de cinq axes : celui de la spiritualité, celui de la dimension internationale, celui de la pédagogie, celui du vivre ensemble, et enfin celui de la valorisation des compétences.

Notre **site Internet** vous permet de suivre l'actualité de notre établissement. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Nous vous rappelons que la **restauration du groupe scolaire** est assurée par la **société ALIUM**. Les menus sont mis en ligne sur notre site Internet, accompagnés d'une fiche qui décrit les éventuels allergènes pour les élèves qui pourraient être sujets à des allergies.

Les voyages et les échanges, proposés dans de nombreux pays, permettent d'offrir à nos élèves une ouverture d'esprit et un épanouissement qu'ils sauront, plus tard, mettre au service de la société. Nous vous rappelons que ces voyages, s'ils sont un vrai plus proposé par l'établissement, sont accompagnés par des enseignants qui, pendant ce temps, ne peuvent pas assurer leurs cours habituels. Cependant, à chaque fois, les services de la vie scolaire, et notamment les deux CPE, **Madame Valérie DIGUGLIELMO** pour le collège et **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée, feront au mieux pour aménager les emplois du temps des élèves.

Depuis février 2021, le groupe scolaire Jeanne d'Arc - Assomption a intégré le programme européen **ERASMUS+**. Par ailleurs, nous avons obtenu le **label EUROSCOL**, décerné par le Rectorat de l'académie de Bordeaux, qui est une reconnaissance de cette mobilisation qui inscrit notre établissement dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un espace européen de l'éducation. Autant d'opportunités qui vont permettre aux élèves sélectionnés d'effectuer des mobilités longues, au minimum 2 mois, dans différents pays européens.

Pour les élèves et les familles dont la candidature a été retenue pour des mobilités ERASMUS+, une réunion sera programmée le lundi 3 octobre 2023, à 18h00, pour vous apporter un certain nombre d'informations relatives à ces voyages.

Les résultats au **Baccalauréat (100% de réussite avec 77% de mentions, dont 3 mentions Très bien avec félicitations du jury !!)**, ainsi que ceux du **Diplôme National du Brevet (99,4% de réussite dont 91,7% de mentions)**, mais également l'adéquation entre les vœux d'orientation de nos élèves (post-BAC ou post-3^{ème}) et ce à quoi ils aspiraient, reflètent la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe éducative, et en particulier des professeurs principaux. Qu'ils en soient ici remerciés.

Notre **Projet Pastoral**, mis en œuvre sous la responsabilité du Chef d'établissement et animé par l'adjointe en pastorale, **Madame Véronique DROUINEAU**, explicite les propositions pastorales du groupe scolaire, inspirées de la fondatrice de l'Assomption, Sainte Marie- Eugénie MILLERET. Il est disponible pour les familles et les élèves sur le site Internet de l'établissement.

LA RENTREE

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

VOICI LE CALENDRIER DES DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 :

L'établissement organise une journée de pré-rentrée pour les enseignants, le vendredi 1^{er} septembre 2023.

Tous les élèves feront donc leur rentrée le
LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Elèves du Collège et du Lycée Général

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale
Lundi 4 septembre 2023	9h30/13h30 Repas offert	<i>Pas de cantine</i> 14h00/16h40	<i>Pas de cantine</i> 14h30/16h40	8h30/11h30 <i>Pas de cantine</i>	9h00/13h30 Repas offert	10h30/13h00 <i>Pas de cantine</i>	<i>Pas de cantine</i> 14h00/16h40
Mardi 5 septembre 2023	Début des cours pour tous les niveaux selon les emplois du temps qui auront été distribués la veille						

Les demi-journées d'accueil seront animées par les professeurs principaux.

JOURNEES D'INTEGRATION DES CLASSES DE 6^{ème} ET DE 2^{nde}

Des journées d'intégration pour les **classes de 6^{ème} et de 2^{nde}** seront organisées en début d'année scolaire.

Pour le niveau 6^{ème} : Vendredi 8 septembre 2023 (7h30/18h00). Coût : environ 45 €. Lieu : Bassin d'Arcachon. Les élèves devront avoir un **certificat d'aisance aquatique** pour participer aux activités proposées. Nous aurions besoin de 5 parents pour accompagner cette sortie. Vous pouvez pour cela vous manifester au mail suivant : accueil@jdapessac.eu

Pour le niveau 2^{nde} : 6 & 7 septembre 2023. Coût : environ 79 €. Lieu : Puy-L'Évêque (Lot).

Les circulaires pour ces sorties seront envoyées rapidement et à remettre aux professeurs principaux en début d'année.

TRANSPORTS POUR ARRIVER A JEANNE D'ARC ASSOMPTION

Nous rappelons que les élèves qui utilisent les transports en commun pour se rendre au collège ou au lycée peuvent bénéficier de tarifs réduits.

Si des attestations doivent être signées par l'établissement, vous pouvez les faire parvenir à l'administration de l'établissement afin qu'elles soient visées.

Notre établissement étant engagé dans une démarche développement durable, nous invitons les élèves à privilégier les modes de déplacement doux ainsi que les transports en commun pour rejoindre l'établissement.

ECOLE DIRECTE (COLLEGE & LYCEE)

Afin de faciliter la communication, nous utilisons un système d'information et de communication par Internet.

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pouvez utiliser les fonctionnalités de l'espace numérique de travail (ENT) du serveur **Ecole Directe** pour les collégiens et pour les lycéens, et consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes, envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire).

Les codes **Ecole Directe**, pour les élèves déjà présents l'année dernière dans le groupe scolaire, n'auront pas besoin d'être réinitialisés. Pour les nouveaux élèves (6^{ème} et 2^{nde} en particulier), ces identifiants et mots de passe seront distribués aux élèves à la rentrée, et les familles les recevront par mail.

Il est important qu'élèves et familles prennent rapidement l'habitude d'utiliser toutes les fonctionnalités de cet ENT et de consulter les nombreuses informations qui y sont mises régulièrement. Les récentes périodes de confinement ont montré l'importance d'un tel outil.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE VIA ECOLE DIRECTE (COLLEGE)

Pour cette rentrée 2023, le **Carnet de correspondance** des élèves au collège est entièrement numérique, sur **EcoleDirecte**.

Les parents seront donc invités à le consulter régulièrement.

Pour les collégiens, les élèves auront une carte qui nous permettra de suivre les autorisations d'entrée ou de sortie dans l'établissement. Ils devront l'avoir à tout instant sur eux. Dans le cas contraire, toute sortie anticipée ne sera pas possible.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES ET « CARNET DE SUIVI »

A compter de cette rentrée 2023, un nouveau **Règlement intérieur des élèves** (collège et lycée) est mis en place. Il devra obligatoirement être signé par tous les élèves et leurs parents (ou le responsable légal). Il fera l'objet d'un travail particulier en début d'année avec les professeurs principaux de chaque classe du collège et du lycée.

Il sera accompagné d'un **Carnet de suivi** (en version papier), nouvel outil qui permettra d'accompagner chaque élève dans son travail et par rapport à son comportement. Son utilisation sera explicitée aux élèves en début d'année scolaire.

AUTORISATION DE SORTIE (COLLEGE)

Afin d'éviter des conséquences fâcheuses sur l'organisation de la Vie Scolaire ainsi que sur le gaspillage des repas, à compter de cette rentrée 2023 :

- Pour les élèves externes, pas de sortie de l'établissement avant 11h40 et retour obligatoire pour 13h05 ou 13h50 en fonction de l'emploi du temps de l'élève.
- Pour les demi-pensionnaires, pas de sortie autorisée avant 13h30 si l'élève n'a plus cours de l'après-midi. C'est-à-dire que l'élève déjeune dans l'établissement et peut sortir après.

Les études sont donc obligatoires.

INSCRIPTION À LA PASTORALE – PRÉPARATION AUX SACREMENTS

Notre groupe scolaire, au collège comme au lycée, offre des propositions pastorales variées, en fonction des niveaux, du cheminement spirituel des élèves, et du respect des convictions de chacun.

Pour tous ceux qui le souhaitent, l'aumônerie est proposée à chaque élève désireux de découvrir ou d'approfondir un parcours spirituel et de Foi. En particulier, les élèves qui souhaitent préparer leur baptême, première communion, profession de Foi ou confirmation.

Vous trouverez avec cette circulaire un certain nombre d'informations sur l'organisation de la pastorale l'année prochaine à Jeanne d'Arc Assomption

L'INFO DU LUNDI



Tous les lundis matin, une « **Info du lundi** » sera affichée dans l'établissement, et envoyée (pour tous les niveaux) à tous les parents par **Ecole Directe**.

Cette feuille d'information est **un outil privilégié de communication entre l'établissement et les familles**. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données ; certaines passent seulement par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance chaque début de semaine.

PHOTOS DE CLASSES LUNDIS 11 & 18 SEPTEMBRE 2023

Les photos de classes et individuelles auront lieu :

- Le **lundi 11 septembre 2023** pour les collégiens.
- Le **lundi 18 septembre 2023** pour les lycéens.

HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

Voici les horaires habituels des cours au collège et au lycée pour cette nouvelle année scolaire.

	Matin	Pause déjeuner	Après-midi
1 ^{ère} séquence	8h00/8h50		13h05/13h55
2 ^{ème} séquence	8h50/9h40		13h55/14h45
3 ^{ème} séquence	9h40/10h30		14h45/15h35
Récréation	10h30/10h50		15h35/15h50
4 ^{ème} séquence	10h50/11h40		15h50/16h40
5 ^{ème} séquence	11h40/12h30		16h40/17h30
6 ^{ème} séquence			17h30/18h20

NB : Les collégiens n'ont jamais cours l'après-midi sur les 5^{ème} et 6^{ème} séquences.

ETUDE ET CANTINE

POUR LES COLLEGIENS

Elles fonctionneront dès le premier jour de cours pour les élèves inscrits, soit, cette année, le lundi 4 septembre 2023.

Les élèves auront la possibilité de s'inscrire comme demi-pensionnaire sur une journée fixe (DP1) de la semaine, ou deux journées fixes (DP2), ou trois journées fixes (DP3). Les élèves qui mangent tous les jours sont DP4. Les familles seront facturées au prorata des journées où leur enfant sera inscrit.

Si des élèves externes, DP1, DP2 ou DP3 souhaitent s'inscrire pour des repas occasionnels, ils pourront acheter des tickets à l'unité *via* le Porte-Monnaie électronique sur Ecole Directe. La société de restauration ALIUM travaillant avec des produits frais qui doivent être commandés plusieurs jours en amont des repas, les élèves qui mangent occasionnellement devront s'inscrire au moins 10 jours en amont d'un repas pour avoir la garantie de bénéficier des menus programmés. Dans le cas contraire, ils pourront tout de même s'inscrire jusqu'au jour même, sans avoir cependant la garantie de bénéficier du menu prévu. Des repas de substitution seront fournis dans ce cas.

Les changements de régime ne pourront être pris en compte que par trimestre.

Les repas seront remboursés (à hauteur de 3 €/repas) automatiquement lorsque les élèves seront en sorties (stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} notamment) ou voyages (Erasmus+ notamment) programmés dans le cadre scolaire. Seules les absences d'un minimum de 7 jours consécutifs (avec certificat médical à l'appui) donneront lieu à un remboursement des repas (à hauteur de 3 €/repas). Aucun autre motif de remboursement des repas de la cantine n'est accepté.

Rappel des heures de l'étude du soir pour les collégiens : de 17h00 à 18h00.

Nous rappelons que les collégiens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

CANTINE

POUR LES LYCEENS

Le fonctionnement de la cantine est le même pour les lycéens que pour les collégiens.

Les lycéens qui ont cours le mercredi après-midi auront la possibilité de s'inscrire à la cantine le mercredi midi sur l'année. Ils peuvent donc être considérés comme des DP5.

Nous rappelons que les lycéens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

LIVRESSCOLAIRES

POUR LES COLLEGIENS

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première journée, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, autres langues vivantes, mathématiques ou français, musique, latin, etc.) et qui seront facturés aux familles.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

Pour les élèves qui rentrent en 6^{ème}, et les nouveaux élèves sur les autres niveaux du collège, ils devront être munis d'un casque avec micro directionnel et prise jack unique. L'établissement pourra en fournir aux familles qui le demandent pour la somme de 46 euros. Une enquête sera réalisée rapidement en début d'année pour répertorier les demandes.

LIVRES SCOLAIRES

POUR LES LYCEENS

Les livres peuvent être achetés *via* le dispositif payant ARBS. Les cahiers d'activités sont également à la

charge des familles.

Toutes les informations utiles vous seront communiquées avant la rentrée scolaire.

FOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE



La liste des fournitures pour les collégiens est déjà mise en ligne sur le site Internet du collège.

L'établissement inscrit sa démarche dans une dynamique de développement durable et de respect de l'environnement. Dans cette liste de fournitures scolaires, nous vous suggérons de recycler au maximum le matériel que les élèves ont déjà, ou d'acheter des articles qui respectent l'environnement.

CASIERS POUR LES COLLEGIENS

Les élèves de 6^{ème}, étant affectés sur une classe pour l'année, n'ont pas de casier.

Seuls les élèves des classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème}, bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) leur permettant d'avoir un double jeu de livres auront un casier dans la cour de récréation.

Comme les années précédentes, les autres élèves des classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} pourront entreposer leurs sacs dans l'étude du collège pendant la pause méridienne.



POUR LES COLLEGIENS

La lecture au collège : Parce que la lecture reste une compétence primordiale qu'un élève doit maîtriser à son arrivée au collège, mais également un outil privilégié pour la construction du savoir de tout jeune, nous incitons les jeunes à lire chaque jour.

En conséquence, merci de veiller à ce que votre enfant ait **toujours un livre à lire dans son cartable** (revue à but pédagogique autorisée).

Un dispositif **¼ d'heure lecture** quotidien est mis en place afin d'inciter nos élèves à lire régulièrement. Il leur sera explicité en début d'année.



Conformément aux directives ministérielles, le **téléphone portable** ne pourra être utilisé dans l'enceinte de l'établissement. Pour les élèves qui en possède un, il doit être éteint et non visible.

ASSURANCE SCOLAIRE 2023-2024

Nous rappelons que le groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption souscrit à la **Mutuelle Saint Christophe** pour la garantie « **responsabilité civile** » et la garantie « **individuelle accidents** ».

Ces garanties couvrent la plus grande partie des activités faites dans le cadre du collège ou du lycée, notamment pour les sorties et les voyages scolaires.

Les familles n'ont donc aucune démarche supplémentaire à faire ni aucun document à fournir.

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE 2023-2024

Les démarches pour les familles qui peuvent prétendre à une bourse scolaire seront effectuées à partir du mois de septembre 2023 pour les collégiens.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Direction de l'établissement, auprès de **Madame Agnès SAINT-BLANCAT** (secretariat.direction@jdapessac.eu) pour les collégiens, ou au secrétariat du lycée, auprès de **Madame Sandrine PIETRZAC-HENRIOT** (sec.general@assomption-bordeaux.com).

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire vous sera adressé au début du mois de septembre. Nous vous demandons de **CONSERVER L'ORIGINAL** et de **faire des photocopies** pour vos différents besoins (carte de transports scolaires, impôts, allocations familiales, ...).

PAIEMENT DES SCOLARITES, DE LA DEMI PENSION ET DE L'ETUDE

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront les prélèvements les 5 de chaque mois, du mois d'octobre 2023 au mois de juillet 2024 compris.

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement, merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois (octobre 2023 à juillet 2024 compris).

Tout changement de régime (demi-pensionnaire / externe) se fera par écrit à la comptabilité du collège (comptabilite@jdapessac.eu) ou du lycée (cpe.lycee@jdapessac.eu). **Ils ne peuvent se faire que par trimestre.**

Pour les collégiens : la facture annuelle sera disponible sur **Ecole Directe** dans le courant du mois de septembre. En cas de modifications, une facture complémentaire vous sera envoyée.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Emilie COLAS-BIGEY**, comptable du collège, à l'adresse suivante : comptabilite@jdapessac.eu.

Pour les lycéens : votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur Ecole Directe dans le courant du mois de septembre. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Sandra GIROTTI**, Service économat des familles à l'Assomption Sainte Clotilde, par téléphone au 05.56.48.77.77 ou à l'adresse suivante economat.familles@assomption-bordeaux.com.

VOYAGES, SORTIES PEDAGOGIQUES ET CLASSES DE DECOUVERTE

Pour **TOUS** :

- Une **FICHE D'URGENCE** sera distribuée à la rentrée et devra nous être retournée dans les plus brefs délais. Merci de tenir informés Mme IRIART (responsable.sante@jdapessac.eu) en cas de changement concernant la santé de votre enfant (traitements, allergies, etc.).
- Veillez à ce que la **carte d'identité de votre enfant soit en cours de validité**, et, le cas échéant, le **passport** pour les voyages en dehors de l'Europe.
- Nous vous invitons également à vérifier la date de validité de la **carte européenne de santé** de votre enfant, pour d'éventuels déplacements en Europe. Et à en demander une nouvelle le cas échéant.
- Veillez à ce que les **vaccins** soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en dehors de l'établissement.

QUELQUES DATES À RETENIR

- A partir de cette rentrée scolaire, et pour s'adapter aux exigences du contrôle continu pour le Baccalauréat, **l'organisation de l'année pour les classes de 1^{ère} et de Terminale se fera par semestre**. L'arrêt des notes du 1^{er} semestre est prévue le **lundi 29 janvier 2024**.
- **Vide grenier** de Jeanne d'Arc Assomption organisé par notre commission développement durable : **Courant mai 2024 – Date exacte à définir**.
- **Portes ouvertes** du collège et du lycée : Samedi 9 mars 2024

POUR TOUS

- **Madame Laure IRIART**, infirmière et responsable santé de l'établissement, reste à disposition des familles pour la mise en place des PAI ou autres protocoles en début d'année. Son mail est le suivant : responsable.sante@jdapessac.eu.
- À compter de cette rentrée 2023, Madame IRIART, assurera un **Point Écoute**. C'est un lieu de paroles et d'échanges où les élèves peuvent venir se confier, en toute confidentialité. Madame Elodie BILLARD, assistante d'éducation au collège, proposera également des créneaux sur ce dispositif.
- Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier au CPE (**Madame Valérie DI GUGLIEMO** pour le collège ou **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée), qui le lui remettra au moment souhaité.

Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée, notamment lors des déplacements ou pendant les cours d'EPS. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans l'étude du collège.

En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des téléphones portables. Pour les collégiens, leur usage est strictement interdit au sein de l'établissement et ceux-ci doivent être éteints et non visibles (cf. le Règlement Intérieur). Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte de l'établissement pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.

- Vous aurez à lire attentivement et à signer dès la première semaine le **Règlement Intérieur des élèves** de l'établissement. L'inscription d'un jeune à Jeanne d'Arc-Assomption ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.
- La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause en dehors des heures précises de présence obligatoire.
- Un sondage pour les **régimes alimentaires particuliers** a été envoyé le 10 juillet dernier. Il est à remplir pour les élèves concernés au plus tard le 15 août 2023.

Restant à votre disposition et vous souhaitant de passer de bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. LANDÈCHE,
Chef d'Établissement - Coordinateur

P.S. : L'établissement sera fermé du **jeudi 13 juillet 2023** à midi au **lundi 21 août 2023** au matin.